



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Mexique

Question écrite n° 8429

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dans le Chiapas, au Mexique. Le 22 décembre 1997, dans le village d'Acteal, de la commune de Chenalho, a eu lieu un massacre de civils désarmés réunis à l'église pour célébrer la messe. Un premier bilan fait état de 45 morts dont 21 femmes et 14 enfants, 13 blessés ont été hospitalisés. La tuerie a duré cinq heures, alors que l'armée était en position à 200 mètres de distance du village. Ce massacre perpétré contre les indiens Totzils est le fait d'une soixantaine d'hommes armés de fusils d'assaut et de pistolets que les survivants ont identifiés comme membres de groupes paramilitaires proches du PRI, dont les représentants sont au pouvoir depuis soixante-huit ans. Depuis maintenant quatre ans, des affrontements ont lieu dans la région du Chiapas. Il y a seize mois, le gouvernement mexicain a interrompu les négociations entre les belligérants, prétextant d'un différend constitutionnel sur la portée de l'autonomie administrative accordée aux indiens, retardant ainsi la mise en oeuvre des accords de San Andres signés en février 1996, entre le gouvernement et l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN). Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement français sur ces événements et les violations des droits de l'homme au Mexique. Il lui demande d'exiger la constitution d'une commission d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur ce massacre afin de traduire les responsables en justice. Il lui demande de reconsidérer l'application de l'accord de partenariat économique signé entre l'Union européenne et le Mexique le 8 décembre dernier, à partir du moment où les deux parties s'engageaient sans réserve à « respecter les principes démocratiques et les droits de l'homme fondamentaux ainsi que les principes de l'Etat de droit ». Il lui demande d'agir de toute son influence auprès du gouvernement mexicain pour que celui-ci dissolve les groupes paramilitaires, opère le retrait de ses troupes des territoires indigènes et applique immédiatement les accords de San Andres signés avec l'armée zapatiste.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des populations indigènes dans l'Etat du Chiapas, au Mexique, après le massacre de 45 indiens Tzotzils le 22 décembre dernier, à Acteal, dans la commune de Chenalho. Le massacre d'Acteal a été unanimement réprouvé par la communauté internationale, et notamment par la présidence de l'Union européenne. Le Premier ministre, dans un communiqué rendu public le 25 décembre, a condamné ce massacre et invité les autorités mexicaines à « faire toute la lumière sur les activités des groupes paramilitaires » au Chiapas et à « retrouver les auteurs du massacre ». Pour leur part, les autorités mexicaines ont immédiatement réagi pour condamner cet événement, qualifié de « cruel, absurde, inacceptable » par le chef de l'Etat mexicain. Le président Zedillo a confié l'enquête à la justice fédérale. Quarante-six personnes ont été arrêtées, dont le maire de la commune de Chenalho, lui-même cacique Tzotzil. Le ministre de l'intérieur, M. Chuayffet, ainsi que le gouverneur du Chiapas, M. Ruiz Ferro, ont démissionné. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Labastida, a présenté sa nouvelle stratégie pour le Chiapas au Congrès, le 26 janvier dernier. Elle s'articule autour de la reprise du dialogue, de l'aide humanitaire aux populations et de l'application, dans le respect de la Constitution fédérale, des accords de San Andres. Par ailleurs, les autorités mexicaines informent régulièrement les représentations des pays membres de l'Union

européenne de l'évolution de la situation au Chiapas et une rencontre sur ce thème aura lieu en marge de la rencontre ministérielle UE-groupe de Rio, qui se tiendra à Panama les 11 et 12 février prochains, entre le nouveau ministre des affaires étrangères du Mexique, Mme Rosario Green, et les délégations des Quinze. Le gouvernement français souhaite pour sa part la reprise du dialogue, interrompu depuis le rejet par l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN), en janvier 1997, des propositions gouvernementales d'application des accords de San Andres Larainzar sur les droits et la culture indigènes. La nomination par le président Zedillo, dès le 26 décembre, d'un envoyé spécial va dans le sens de l'apaisement. On notera qu'une clause démocratique a été maintenue dans l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération signé entre l'Union européenne et le Mexique, le 8 décembre dernier à Bruxelles, continuera de suivre avec attention la situation des droits de l'homme au Mexique, et notamment au Chiapas. Ainsi, sur instruction du Gouvernement, et en parfait accord avec les autorités mexicaines, l'attaché humanitaire de l'ambassade de France au Mexique s'est rendu sur place début 1998. Il a pu rencontrer tant des responsables locaux que la population, ainsi que des ressortissants français au Chiapas.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8429

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 1998, page 11

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 821